



Conseil d'Administration du 14 juin 2019

DELIBERATION n° 2019-06

Approbation du budget supplémentaire 2019

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2018.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- de procéder à l'inscription d'une recette supplémentaire.

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2019 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

1/ Budget supplémentaire 2019 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

12 507,13 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2018, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **318 461 €**. Ces produits doivent être réintégrés sur 2019, pour couvrir les dépenses des projets correspondants qui seront ou ont été conduits sur l'année.

Pour le pôle « Actions cité » :

- **100 000 €** pour finaliser des projets de recherche ou des actions du service « entreprise es et innovation » et permettre leur valorisation.

Ces recettes sont inscrites à l'article 74758 et les dépenses correspondantes à l'article 62878.

Pour le pôle « ESADSE » :

48 461 € pour la mobilité ERASMUS et le projet de recherche numérique.

Ces recettes sont inscrites aux articles 7478 et 74718 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6251.



Pour le pôle « Biennale » :

- **170 000 €** pour permettre l'organisation de la biennale 2019.

Ces recettes sont inscrites aux articles 74758, 74718 et 7478 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

1.3 Inscription d'une nouvelle recette et de la dépense correspondante

Pour le pôle « Actions cité » :

- **150 000 €** du ministère de la culture pour organiser les assises nationales du design.

Les Assises du Design ont pour objectif de fédérer la filière autour de la construction et du renforcement de la politique nationale du Gouvernement relative au design. Les Assises résulteront d'une année de travail qui permettra d'aboutir à des propositions concrètes, définissant ainsi une feuille de route. Les acteurs de la filière dans toutes leurs composantes seront sollicités. La méthodologie est basée sur une approche territoriale et thématique. Les Assises sont aussi un moyen de rendre plus visible le design auprès des décideurs publics.

Cette recette est inscrite à l'article 74718 et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6068.

2/ Budget supplémentaire 2019 – section d'investissement

30 531,31 € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle moyens mutualisés.

4/ En synthèse :

4.1 Pour la section de fonctionnement

	Budget supplémentaire	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
BP 2019		10 556 101,00 €	10 556 101,00 €
	Affectation du résultat	12 507,13 €	
	Pôle services mutualisés		12 507,13 €
	Projets pour pôle Actions Cité	250 000,00 €	250 000,00 €
	Projet pour pôle Biennale	170 000,00 €	170 000,00 €
	Projets pour l' ESADSE	48 461,00 €	48 461,00 €
BP+BS 2019		11 037 069,13 €	11 037 069,13 €

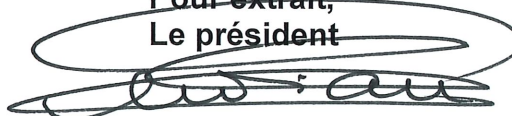
4.2 Pour la section d'investissement

	Budget supplémentaire	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
BP 2019		290 226,00 €	290 226,00 €
	Affectation du résultat	30 531,31 €	
	Projets pour pôle Moyens M.		30 531,31 €
BP+BS 2018		320 757,31 €	320 757,31 €

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2019.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité, 16 voix sur 16.

Pour extrait,
Le président



Gaël PERDRIAU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2019

Affichage : 25/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

